
PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

4ème Direction
3ème Bureau

LE PREFET DE LA REGION D'AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE,
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la
loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques
et le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour
l'application de ladite loi ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments histo-
riques (5° section) en date du 6 octobre 1978.

A R R E T E

Article 1er - L'immeuble par destination ci-après désigné
est inscrit sur l'inventaire supplémentaire
à la liste des objets mobiliers classés :

BAZAS

Ancienne cathédrale

Partie instrumentale de l'orgue, oeuvre du facteur
WENNER, 1876.

Article 2 - Le Présent arrêté sera notifié au Maire de
BAZAS et à l'affectataire qui seront responsa-
bles, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Bordeaux, le 6 MARS 1979

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Signé : Nicolas THEIS

Pour ampliation
L'Attaché, Chef de Bureau délégué

Huguette LEISER

